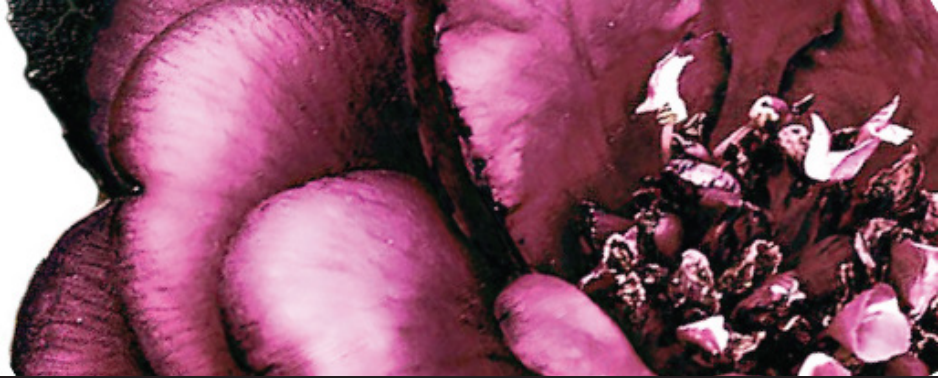


le FESTIVAL **Tuscania**

DEVENEZ MÈCÈNE !



Tuscania 2015

Mécénat du festival *Tuscania*

Pourquoi devenir mécène ?

En choisissant de soutenir le festival *Tuscania*, vous devenez un partenaire précieux et essentiel de la vie culturelle vicomtoise. Il s'agit d'un acte de générosité, d'engagement et de passion, mais également un acte de raison car vous bénéficiez, depuis la loi du 1^{er} août 2003, d'avantages fiscaux particulièrement incitatifs pour réduire vos impôts.

L'association *Tuscania* (R.N.A. W632004621) est autorisée à recevoir des dons fiscalement déductibles selon dispositions de l'article 238 bis du CGI.



Eleonora Pirondi jouera le rôle de Violetta dans *Histoire d'une Traviata* le 7 juillet.

Qu'est-ce que le mécénat ?

Le mécénat est une action philanthropique se traduisant par un soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Un outil fiscal

Tout donateur particulier peut bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de son don dans la limite de 20 % de son revenu imposable. Pour les entreprises, le taux est fixé à 60 % du montant du don.

Par exemple, un particulier ayant un revenu imposable de 20 000 € peut faire un don jusqu'à 4 000 € (20 % de son revenu). Il décide de faire un don de 100 € à l'association. Au titre de l'année fiscale, il bénéficiera d'une réduction d'impôt de 66 %, soit 66 €. Pour le particulier, le coût réel de son don est donc de 34 €. Il aurait été de 40 € pour une entreprise.

Soutenir l'association *Tuscania*

Soutenir *Tuscania* pérennise les activités de l'association sur le long terme :

- faire découvrir la musique classique et le chant lyrique et sensibiliser le plus large public possible en dehors des capitales régionales,
- proposer une programmation nouvelle et un concept renouvelé chaque année,
- organiser des stages de perfectionnement à la pratique du chant lyrique et à la scène mais aussi à la pratique instrumentale, dont les cours publics permettent d'initier et de sensibiliser le plus grand nombre à la culture musicale,
- impliquer les acteurs culturels locaux comme l'orchestre d'Harmonie de Vic-le-Comte en mettant en place des projets communs de concerts.

Les contreparties

Dans le contexte du mécénat, l'entreprise et le particulier donateurs peuvent maintenant bénéficier de certaines contreparties dont la valeur doit néanmoins demeurer dans une « disproportion marquée » avec le montant du don. Pour le mécénat des particuliers, les contreparties sont plafonnées à hauteur de 25 % du montant du don, dans une limite forfaitaire de 60 €.

L'agenda 2015

à la salle du Jeu de Paume (entrée libre)

- à partir du 27 juin : répétitions de chant et masterclass « 150 ans »
- du 1^{er} au 11 juillet : masterclass de chant *Traviata* et Naples, de 10 h à 22 h env., avec orchestre les 2, 3, 5, 6 à 20 h

à la Sainte-Chapelle (concerts) :

- **histoire d'une Traviata** : 7/7, 20h30
- concert **Viva Italia !** : 9/7, 20h30
- **une soirée à Naples** : 11/7, 20h30

Les projets 2016

Une saison consacrée à la musique française avec une « soirée chez Offenbach » avec l'Harmonie de Vic (ouvertures et extraits de *la Belle Hélène*, *Orphée aux Enfers...*), un gala lyrique et un spectacle « *Des Contes d'Hoffmann* » réunissant six chanteurs solistes, un orchestre réduit et un chœur. Vous retrouverez des artistes déjà invités (Sachika Ito en 2014, Eleonora Pirondi en 2015) et découvrirez la mezzo-soprano russe Olesya Berman Chuprinova, ovationnée en Italie et en Espagne pour ses interprétations de Rossini.